



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E91005

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2026

ÉDITÉ LE

13/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/10/2015
30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 495 039 448

Siret : 495 039 448 00057

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8111105

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020 160036

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020 160036

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : KDC

RUE DU TEMPLE
ZI LE LOMBARD
38080 L'ISLE D'ABEAU

Téléphone : 04 74 93 93 92

Portable : 06 89 07 52 07

Site Internet :

E-mail : k.kolver@kdc-construction.fr

Responsabilité légale :

KOLVER KEMAL PRÉSIDENT

Fax : 04 74 28 84 97

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	23/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	03/02/2026
5241 PROB	Installation de chauffage solaire et ecs	23/04/2026
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	23/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chauffage et/ou eau chaude solaire	23/04/2026
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	03/02/2026
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	03/02/2026
<input type="checkbox"/> Panneaux solaires photovoltaïques	23/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.